



RÈGLEMENT BOWLING

CALCUL DES POINTS

Le bowling est un jeu simple. Il consiste à renverser les 10 quilles en faisant rouler la boule sur une piste de 20 m de long.

Chaque partie comprend 10 jeux appelés : frames. Les participants jouent chacun leur tour. Le joueur lance 2 boules à chaque jeu et **attend patiemment à l'issue de son 1er lancé que toutes les quilles restantes soient remises en place. Il est INTERDIT DE lancer pendant cette opération.**

Le joueur marque le nombre de points correspondant au nombre de quilles tombées.

Si les 10 quilles tombent en deux lancers, le joueur a fait un SPARE indiqué par ce symbole sur l'écran de scores (/) ; il marque 10 points plus les points du lancer suivant.

Si les 10 Quilles tombent au premier lancer, le joueur a fait un STRIKE (X); Il marque 10 points plus les points des 2 lancers suivants.

Au dixième jeu, si le joueur réalise un Spare ou un Strike, il bénéficie d'1 ou 2 lancer(s) supplémentaire(s)

Compte-tenu de ces bonifications, le maximum de points par partie est de 300 (le graal pour tout joueur), mais un joueur débutant s'estime satisfait avec 100 points. Une boule pèse entre 3 à 7 kg choisissez bien la vôtre car au cours d'une partie on effectue entre 13 à 21 lancers.

Des indications de niveaux :

Bon score = 130 pour un joueur débutant,

180 pour un joueur confirmé.

ACCESSIBILITÉ

Les enfants ne sont pas en reste. Grâce aux petits toboggans en forme de dragon, à des boules plus légères et aux barrières amovibles (bumpers) gagner sera un jeu d'enfant ! Le bowling sport et loisir est aussi accessible à de nombreux handicaps. Une rampe facilite le déplacement. Des arceaux permettent aux personnes en fauteuil de jouer tout en restant assises. Une boule spéciale avec une poignée rétractable facilite la préhension (à demander en caisse).

POINTS DE RÈGLEMENT

Art 1 Le lancer de 2 boules en même temps sur une piste ou d'une boule pendant la remise en place des quilles, entraîne l'arrêt immédiat de la partie en cours pour tous les joueurs de cette piste et le non remboursement.

Art 2 La Direction se réserve le droit d'arrêter une partie si elle estime qu'il y a non respect du personnel, des consignes de jeu et ou du matériel.

Art 3 Toute destruction volontaire de matériel de jeux sera sanctionnée immédiatement par l'exclusion définitive et le ou les responsables contraints au remboursement des dégâts occasionnés.

Art 4 Le port de chaussures spécifiques est obligatoire pour jouer au bowling. Une location de celles-ci sera appliquée sur votre 1ère partie. Si vous êtes licencié ou que vous possédiez votre propre paire, merci de le déclarer dès votre inscription à l'accueil.

Art 5 Interdiction de sortir en extérieur ou de se rendre au restaurant avec les chaussures de bowling, des salissures ou l'humidité endommageront irrémédiablement les semelles de vos chaussures.

Art 6 Le port de chaussettes est obligatoire dans les chaussures de bowling

Art 7 Les pistes sont huilées pour le jeu. Il est dès lors formellement interdit d'aller sur les pistes pour quelques raisons que ce soit ; demander à l'accueil l'intervention d'un membre du staff.

Art 8 Vous jouez avec votre enfant, pour sa sécurité, veillez à ce qu'il ne plonge pas la main dans le remonte-boules et ne coure pas en direction des pistes.

Art 9 La pratique du bowling est interdite aux personnes en état d'ébriété manifeste, à ce titre, la Direction peut leur refuser l'accès aux pistes.

Art 10 La Direction ne saurait être tenu responsable suite à la mauvaise utilisation des jeux et du matériel mis à disposition.